

## DESCRIPTION DE L'ACTION



## Programme de Restauration Durable des Forêts de Côte d'Ivoire

### Source de financement : Banque Européenne d'Investissement (BEI)

#### Composante 1 : Restauration des forêts classées

- Production de plants adaptés, reboisement, élaboration de plans d'aménagement et renforcement des infrastructures forestières

#### Composante 2 : Domaine rural et moyens de subsistance

- Inclusion des communautés rurales, mise en place d'AGR, et promotion de l'agroforesterie pour réduire la pression sur les forêts

#### Composante 3 : Gouvernance et activités transversales

- Renforcement des capacités institutionnelles, mise en place d'outils numériques de gestion et de suivi, campagnes de communication et formation des acteurs

#### Composante 4 : Coordination et gestion

- Pilotage stratégique du programme, gestion financière et technique, supervision et reporting auprès des partenaires techniques et financiers

#### Acteurs et financement

- **État de Côte d'Ivoire** : 15 millions € (9,839 Mds FCFA), soit 10 % du financement global
- **Banque Européenne d'Investissement** : 150 millions € (98,393 Mds FCFA)
- **Montant total** : 165 millions € (108,232 Mds FCFA)

**Disclaimer : Clause de non-responsabilité** Ce document a été réalisé par le European Forest Institute (EFI) sous financement de l'Union européenne. Les vues exprimées dans ce document sont celles des auteurs et ne reflètent pas les positions officielles des organismes de financement. Les auteurs assument l'entière responsabilité du contenu.

© Institut européen de la forêt, 2025



## CONTEXTE

La Côte d'Ivoire fait face à une déforestation alarmante. Son couvert forestier, estimé à 16 millions d'hectares en 1960, est tombé à moins de 2,97 millions d'hectares en 2021, soit seulement 9,2 % du territoire national (IFFN, 2021). Sans mesures correctives, les derniers blocs forestiers pourraient disparaître d'ici 2030, compromettant les objectifs de développement durable et la résilience écologique du pays.

Les causes majeures de cette situation sont l'expansion agricole non maîtrisée, l'exploitation illégale et non durable des ressources naturelles ainsi qu'une protection insuffisante des massifs forestiers.

Pour répondre à ce défi, le Gouvernement a adopté en 2018 la Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (PPREF), mise en oeuvre à travers la Stratégie nationale (SPREF) et son plan d'actions sur dix ans. L'objectif est de ramener la couverture forestière à au moins 20 % du territoire national d'ici 2030, en cohérence avec les engagements nationaux (Stratégie REDD+, Initiative Cacao & Forêts) et internationaux (Accord de Paris, ODD).

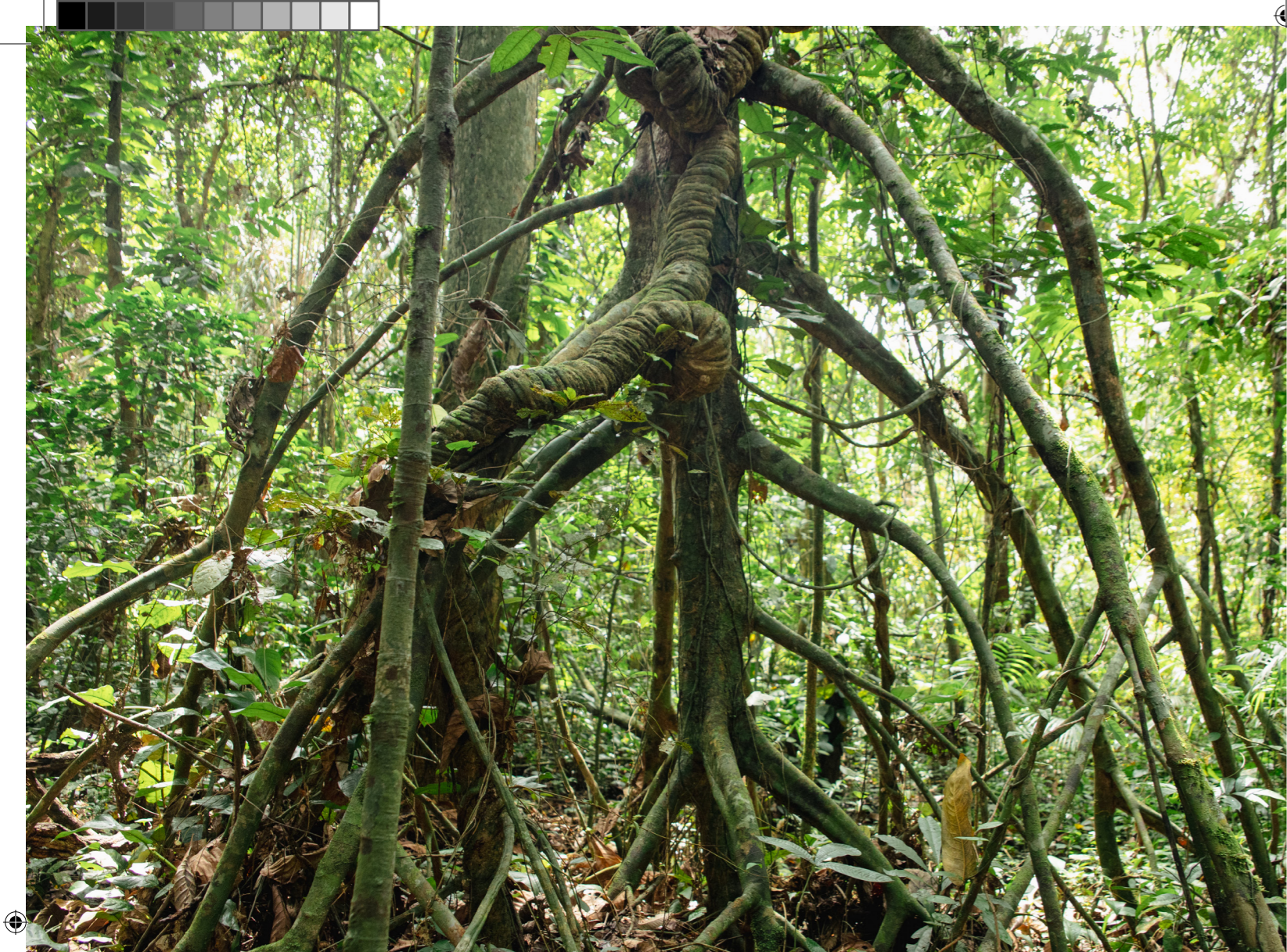
Dans ce cadre, la **Banque Européenne d'Investissement (BEI)** a accordé un financement de 150 millions d'euros (98,393 Mds FCFA), complété par une contrepartie de l'État ivoirien de 15 millions d'euros (9,839 Mds FCFA), soit un total de 165 millions d'euros (108,232 Mds FCFA). Ce financement est destiné au **Programme de Restauration Durable des Forêts de Côte d'Ivoire (PRDF-CI)**, créé par l'arrêté interministériel n°0454/MINEF/MEPD/MFB du 25 juin 2025.

Le PRDF-CI se veut un programme phare, reposant sur une approche intégrée combinant :

- restauration forestière,
- agroforesterie et valorisation des terres dégradées,
- développement d'activités génératrices de revenus,
- renforcement des capacités institutionnelles et de la résilience climatique.

#### Problème à résoudre

La dégradation avancée des forêts ivoiriennes et la faible capacité d'intervention des structures en charge de leur surveillance et de leur gestion durable.



## RÉSULTATS ESCOMPTÉS

### 1. Résultats institutionnels et de gouvernance

- Un cadre de gouvernance renforcé, avec une meilleure coordination entre ministères, institutions locales et acteurs privés
- Des capacités renforcées du MINEF et de ses services déconcentrés (bureaux régionaux et SODEFOR)
- Mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation moderne, numérique et transparent (SIG, Kobo)

### 2. Résultats techniques et environnementaux

- **170 000 ha de forêts restaurés**, dont 160 000 ha en forêts classées et 10 000 ha dans le domaine rural
- Production et distribution d'au moins 50 millions de plants forestiers
- Réduction significative de la déforestation et de la dégradation des écosystèmes forestiers dans les forêts classées cibles
- Séquestration accrue de carbone contribuant aux engagements climatiques du pays

### 3. Résultats socio-économiques

- Création de plus de 10 000 emplois temporaires et permanents dans les travaux de reboisement et l'entretien forestier
- Augmentation des revenus des communautés à travers l'agroforesterie et les activités génératrices de revenus (AGR)
- Amélioration de la résilience des populations rurales face aux changements climatiques
- Inclusion des femmes et des jeunes dans la gestion des forêts et les AGR

### 4. Résultats sociaux et de gouvernance locale

- Mise en place et fonctionnement de Comités de Gestion des Plaintes, garantissant l'équité sociale et la résolution pacifique des conflits
- Mise en place et opérationnalisation des Comités de Gestion Participative et des Comités de Surveillance permettant d'accroître la participation locale à la gestion des ressources forestières
- Sensibilisation et formation de plus de 20 000 bénéficiaires directs et indirects (communautés locales, coopératives, ONG)
- Appropriation du programme par les populations locales grâce à une communication adaptée et participative

## OBJECTIFS

### Objectif général

Contribuer à l'atteinte d'une couverture forestière de 20 % d'ici 2030, en cohérence avec la **SPREF** et les engagements climatiques internationaux de la Côte d'Ivoire.

### Objectifs spécifiques

- Restaurer durablement le couvert forestier : reboiser et réhabiliter 170 000 ha de forêts, dont 160 000 ha en forêts classées et 10 000 ha dans le domaine rural.
- Promouvoir la gestion durable : renforcer les pratiques durables dans les forêts classées et le domaine rural.
- Impliquer les communautés locales : assurer leur participation active et leur adhésion aux actions de restauration.
- Lutter contre la déforestation : réduire les pressions sur les forêts par des alternatives viables et des mécanismes de contrôle efficaces.
- Renforcer les capacités institutionnelles : réhabiliter, équiper et professionnaliser les structures en charge de la protection et de la surveillance des forêts.

